



CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE
DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES

PARTICULIERS

Tarifs au 1^{er} mai 2020
Prix en euros TTC

BANQUE EDEL SNC
SIÈGE SOCIAL
60 RUE BUISSONNIÈRE
CS 17601
31676 LABEGE CEDEX
TÉL. : 05 61 17 34 34
FAX : 05 67 34 18 00
www.banque-edel.fr
edel@banque-edel.fr

Ce document reprend les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes. Conçu afin de vous apporter une information claire et précise, il est consultable sur **www.banque-edel.fr**, avec le glossaire détaillé destiné à vous aider à comprendre les termes employés dans vos relations bancaires au quotidien.

Ce livret n'est pas exhaustif, il reprend les tarifs des principaux produits et services bancaires appliqués en l'absence de convention particulière avec un client. Pour toutes informations complémentaires ou conditions ne figurant pas sur ce document, nous vous invitons à contacter votre chargé d'affaires.

Ces prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Les éventuelles modifications ou mises à jour donneront lieu à **une information préalable deux mois avant la date d'application**.

Conformément à la convention de compte, l'absence de contestation de votre part dans un **délai de deux mois** vaudra acceptation des présentes conditions.

Les services bancaires de base : ils sont gratuits pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France, conformément à l'article L-312-1 et D-312-5 du Code monétaire et financier.

Le symbole  signale que le service ou la commission n'est pas assujetti à la TVA.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site de la FBF : **www.lesclesdelabanque.com**.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, la Banque Edel met à disposition sous forme électronique sur son site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI.

Principales dates de valeur appliquées aux opérations courantes :

ENCAISSEMENTS

Remise de chèque(s)	J Date de comptabilisation + 2 jours ouvrés
Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé	Date de comptabilisation de l'impayé - 1 jour calendaire
Réception d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer)	J Date de règlement
Réception d'un virement international (hors zone SEPA)	J Date de règlement

RÈGLEMENT

Paiement d'un chèque émis	Date de règlement - 1 jour ouvré
Emission d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer)	J Date de règlement
Emission d'un virement non SEPA	J Date de règlement

Jour calendaire : tous les jours du calendrier.
Jour ouvré : du lundi au vendredi, jours fériés exclus

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS* TTC APPLIQUES AUX PARTICULIERS ACTUALISATION AU 1^{ER} MAI 2020

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

**Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package)
et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.**

Liste des services	Prix en Euros
Abonnement à des services de banque à distance (EDELNET)	22.72 € par mois, soit pour information 272.64 € par an. Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Produit non disponible à ce jour.
Tenue de compte	11.96 € par mois, soit pour information 143.52 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Nous consulter.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	Nous consulter.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Produit non disponible à ce jour.
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit.
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	Produit non disponible à ce jour.
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence : 4.19 € par virement. Par Internet : gratuit.
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	Gratuit.

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.



Banque Edel - Compte de dépôt 01/05/2020

Le présent document vous informe sur les frais⁽¹⁾ d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.

Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans les conditions tarifaires en vigueur applicables à la clientèle des Particuliers.

Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

SERVICES	FRAIS
Services de compte généraux	
Abonnement à des services de banque à distance (EDELNET)	22.72 € par mois, soit pour information 272.64 € par an. Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
Tenue de compte	11.96 € par mois, soit pour information 143.52 € par an
Commission d'intervention	Gratuit
Paielements (à l'exclusion des cartes)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence : 4.19 € par virement. Par Internet : gratuit.
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Nous consulter
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	Nous consulter
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Produit non disponible à ce jour.
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement)	Gratuit
Autres services	
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Produit non disponible à ce jour.
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	Produit non disponible à ce jour
Offre groupée de services	Produit non disponible à ce jour

(1) Les prix sont indiqués TTC

GLOSSAIRE

- 1 **Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc)** : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance - tout ou partie - des opérations sur le compte bancaire.
- 2 **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS** : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.
- 3 **Tenue de compte** : l'établissement tient le compte du client.
- 4 **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- 5 **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- 6 **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.
- 7 **Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)** : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.
- 8 **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement** : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.
- 9 **Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)** : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.
- 10 **Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.
- 11 **Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.
- 12 **Commission d'intervention** : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Définitions issues de l'article D312-1-1 du Code Monétaire et Financier.

- 1** **Dates de valeurs**
- 2** **Extrait standard des tarifs**
- 3** **Document d'information tarifaire**
- 4** **Glossaire**
- 6** **Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte**
 - Ouverture, transformation, clôture
 - Relevés de compte
 - Tenue de compte
 - Services en agence
- 6** **Banque à distance**
- 7** **Vos moyens et opérations de paiement**
 - Cartes
 - Virements
 - Prélèvements - TIPSEPA
 - Chèques
- 7** **Irrégularités et incidents**
 - Commission d'intervention
 - Opérations particulières
 - Incidents de paiement
- 8** **Découverts et crédits**
 - Découverts
 - Crédits à la consommation
 - Crédits immobiliers
 - Engagements par signature
 - Services liés aux financements
 - Modifications et incidents de fonctionnement sur financements
- 9** **Épargne et placements financiers**
 - Épargne bancaire
 - Placements financiers
- 9** **Vos moyens de paiement internationaux**
 - Opérations en provenance de l'étranger
 - Opérations à destination de l'étranger
- 10** **Assurance et prévoyance**
- 10** **Autres services**
- 10** **Résoudre un litige**

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	GRATUIT
Clôture de compte	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire (prise en charge des formalités administratives de changement de domiciliation bancaire)	GRATUIT
Frais de transfert de compte courant	GRATUIT

RELEVÉS DE COMPTE

Relevés de compte mensuel papier	GRATUIT
Relevés de compte décadaire papier (par mois)	4,78 €
Relevés de compte journalier papier (par mois)	23,92 €
Relevés de compte par courriel au format électronique (quelle que soit la périodicité)	OFFERT
Récapitulatif annuel de frais	GRATUIT

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte mensuels	11,96 €
Mise en place d'une procuration, annulation ou modification	OFFERT
Frais d'ouverture de dossier succession	0,50 % des avoirs avec plafond à 500 €
Frais annuels de gestion sur compte inactif depuis plus d'un an	25,00 €
Délivrance RIB/BIC-IBAN	GRATUIT
Changement d'adresse	GRATUIT
Recherches consécutives à adresse erronée (NPAI)	6,00 €

SERVICES EN AGENCE

Remise de chèque(s)	GRATUIT
Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé (gratuit pour motif sans provision)	20,33 €
Duplicata de relevés de compte (forfait par mois concerné)	5,00 €
Certificat de non paiement au porteur d'un chèque rejeté (art L131-73 du Code Monétaire et Financier)	17,94 €
Frais de recherche de documents : simples ou documents Banque Edel datant de moins d'un an	14,35 €
Frais de recherche de documents : complexes ou documents Banque Edel datant de plus d'un an	35,88 €
Frais de recherche complexe	Devis préalable
Attestation diverse	14,35 €
Photocopie, télécopie ou numérisation de documents (à la page)	1,20 €
Frais d'actualisation du dossier administratif et juridique (après 2 relances)	Frais réels + 59,80 €

BANQUE À DISTANCE

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

EDELNET consultation - abonnement mensuel	GRATUIT
EDELNET gestion - abonnement mensuel (hors coût du fournisseur d'accès à internet)	22,72 €

- COMPTES : relevé de compte journalier, soldes en montant et en valeur, relevé de compte sur 30 jours, recherche
- PLACEMENTS : cours journalier des OPCVM, passation directe de vos ordres, consultation de votre portefeuille avec
- VIREMENTS : virement interne, occasionnel extérieur, consultation des ordres de virement en attente, saisie, consultation et modification de la liste des bénéficiaires.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Nous consulter.

VIREMENTS

Réception d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer) ou de Trésorerie (occasionnel ou permanent)	GRATUIT
Émission d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer) occasionnel ou permanent papier : virement libellé en euros émis vers les pays de la zone SEPA, quel que soit le montant, avec BIC et IBAN complets	4,19 €
Émission d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer) télétransmis : virement libellé en euros émis vers les pays de la zone SEPA, quel que soit le montant, avec BIC et IBAN complets	GRATUIT
Émission d'un virement de Trésorerie papier	14,35 €
Émission d'un virement vers un compte Banque Edel (papier ou internet)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel incomplet ou incorrect	OFFERT
Demande de retour de fonds sur virement SEPA (recall)	6,00 €
Frais de mise en place d'un virement permanent vers un compte Banque Edel	GRATUIT
Frais de mise en place d'un virement permanent vers un compte externe	8,37 €
Frais de confirmation sur virement	9,57 €
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	OFFERT

PRÉLÈVEMENTS / TIPSEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA (SDD B2B/SDD CORE) ou TIPSEPA	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par opposition sur prélèvement	GRATUIT
Frais pour révocation définitive à un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais pour contestation sur un prélèvement SEPA (SDD B2B/SDD CORE) ou TIPSEPA	11,96 €
Frais de rejet de prélèvement SEPA (SDD B2B/SDD CORE) pour défaut de provision (concerne également TIPSEPA)	OFFERT
Frais de rejet de prélèvement autre que pour défaut de provision	14,35 €

CHÈQUES

Frais d'émission d'un chèque de banque	11,96 €
Frais d'envoi de chéquier en recommandé (délai moyen : 8 jours) forfait	10,76 €
Frais d'envoi de chéquier en urgence (délai : 48 heures)	23,92 €
Chéquier ordinaire	GRATUIT
Paiement d'un chèque	GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	17,94 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	23,92 €
Photocopie de chèque	5,00 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)	OFFERT
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé : à partir de la 2 ^e lettre de rappel	OFFERT
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS (suite)

Frais par saisie-attribution/saisie conservatoire		OFFERT
Frais par saisie administrative à tiers détenteur		
- 10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier		OFFERT
Lettre de mise en demeure		17,94 €
Lettre de relance suite à un impayé		10,76 €



INCIDENTS DE PAIEMENT

Chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire		59,80 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision		OFFERT
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (chèque jusqu'à 50€)*		OFFERT
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (chèque au-delà de 50€)*		OFFERT
Frais mensuels de gestion de compte en incident (interdiction bancaire émise par une autre banque)		23,92 €
* Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprennent : la lettre d'information préalable, les frais de dossier, les frais de chèque impayé, les frais de lettre d'injonction, les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction, la déclaration BDF (Banque de France), les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire, les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire, les frais de blocage de provision pour régularisation, les frais de délivrance de certificat de non-paiement.		
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques		OFFERT
Frais d'attestation de levée d'interdiction BDF à l'initiative d'une autre banque		23,92 €
Frais par chèque rejeté pour autre motif que sans provision		17,94 €
Chèque présenté et payé sur compte interdit bancaire		23,92 €

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une autorisation de découvert, ni une offre de prêt, ou de financement en trésorerie ou en risque. La mise en place de ces concours est subordonnée à l'accord de nos instances décisionnaires et à la formalisation des contrats correspondants.

DÉCOUVERTS

Intérêts débiteurs : EUR 3MM ^(1 à 3) + majoration de : (sur découvert non autorisé)		7,80 %
Commission sur le plus fort découvert mensuel ⁽⁴⁾		0,05 %
Fourniture d'échelles d'intérêts		8,37 €
Centralisation de trésorerie		Nous consulter.
Commission de montage par ligne court terme (durée inférieure à 12 mois)		0,20 % du montant financé, min 200 €

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Nous consulter.

CRÉDITS IMMOBILIERS

Nous consulter.

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Cautions émises par la Banque Edle (administratives, fiscales).		Nous consulter.
Commission d'engagement		

(1) EUR 3 MM (EURIBOR 3 MOIS MOYEN MENSUEL) : moyenne arithmétique des EURIBOR 3 MOIS quotidiens du mois écoulé.

« EURIBOR » désigne, pour chaque jour ouvré TARGET, le taux de référence égal au taux en euro pour une période égale à 3 (trois) mois fourni par l'European Money Markets Institute (EMMI) en qualité d'administrateur de l'indice (ou par tout autre administrateur qui s'y substituerait), tel que publié sur le service Reuters, (ou en cas de cessation de publication de ce service, sur toute autre page ou service s'y substituant). L'EURIBOR reflète le coût de financement des établissements de crédits de l'Union Européenne et des pays de l'Association européenne de libre échange sur le marché monétaire interbancaire non garanti pour une période égale à 3 (trois) mois, en application de la méthodologie en vigueur à la date de calcul concernée. L'EURIBOR appliqué à des jours qui ne sont pas des jours ouvrés TARGET sera l'EURIBOR du dernier jour ouvré TARGET précédent.

(2) En cas de modification de la définition, de la méthodologie, de la formule de calcul ou des modalités de publication du taux ou de l'indice de référence ainsi qu'en cas de modification affectant l'organisme le fournissant ou le calculant, que celles-ci soient permanentes ou ponctuelles, tout taux ou indice issu de cette modification s'appliquera de plein droit.

Les Parties conviennent que toute modification des conditions de taux des intérêts débiteurs sera communiquée préalablement au Client sur les relevés ou arrêtés de compte qui lui sont adressés.

Le Client disposera alors d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de cette information pour se manifester. A défaut, le Client sera considéré comme ayant définitivement approuvé la modification s'il n'a pas, dans ledit délai, résilié le service ou le contrat concerné par la modification, ou clôturé son compte, selon les modalités de préavis et/ou de forme le cas échéant prévues au service ou au contrat concerné.

(3) Dans le cas où le taux EUR 3MM serait inférieur à zéro pourcent (0%), l'index de taux retenu pour le calcul des intérêts débiteurs sera réputé égal à zéro pourcent (0%).

(4) Calculée sur le plus fort découvert de chaque mois, perçue en fin de chaque période d'arrêt.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS (suite)

SERVICES LIÉS AUX FINANCEMENTS

Demande de décompte de remboursement anticipé	17,94 €
Annulation de prêt après rédaction des actes	95,68 €
Frais d'actes et de garanties complexes	Frais réels + 48,00 €
Attestation de prêt soldé ou de situation ou de mainlevée de garantie	14,35 €
Changement de domiciliation bancaire ou de date de prélèvement	17,94 €
Demande de réédition du plan de remboursement	17,94 €
Lettre d'information annuelle des cautions (par emprunteur) art.L313-22 du Code Monétaire et Financier et art. L333-2 du Code de la Consommation	
1 à 5 lettres :	24,00 €
6 lettres et plus :	48,00 €

MODIFICATIONS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT SUR FINANCEMENTS

Mise en place de délai de paiement (différé)	17,94 €
Réaménagement ou réétalement de la créance (avenant au contrat)	59,80 €
Indemnités de remboursement anticipé partiel ou total	Selon conditions figurant au contrat de crédit
Demande de mainlevée de garantie ou modification de garantie ou cession de rang (si recevable)	Frais réels + 59,80 €
Désolidarisation de prêt	119,60 €
Frais de mise en place de plan d'apurement	23,92 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Compte à terme (CAT)	Nous consulter.
----------------------	-----------------

PLACEMENTS FINANCIERS

Valeurs mobilières* voir notice d'information spécifique à chaque OPCVM	Nous consulter.
Droits de garde	OFFERT
Convention de service placements : forfait mensuel de gestion	20,00 €
Titre de Créance Négociable (TCN)	Nous consulter.
Opération d'intermédiation sur Titre de Créance Négociable (TCN)	0,10 % pris prorata temporis de la durée restante du placement avec min 150 € et max 1 000 €

* organismes de placements collectifs de valeurs mobilières : SICAV et FCP distribués par la Banque Edel

VOS MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Toutes les opérations non libellées en euros comportent une commission de change

OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Réception d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer) occasionnel ou permanent	GRATUIT
Réception d'un virement international (hors zone SEPA) en euros ou en devises	Nous consulter.
Encaissement de chèques payables hors zone SEPA	Nous consulter.
Recherche (avis de sort copie...), prorogation, réclamation	Nous consulter.
Impayé sur chèques	18,78 €
Frais de port	min 4,78 €

VOS MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX (suite)

OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

Émission d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer) occasionnel ou permanent papier : virement libellé en euros émis vers les pays de la zone SEPA, quel que soit le montant, avec BIC et IBAN complets	4,19 €
Émission d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer) télétransmis : virement libellé en euros émis vers les pays de la zone SEPA, quel que soit le montant, avec BIC et IBAN	GRATUIT
Émission d'un virement non SEPA : virement international émis en euros ou en devises vers un pays hors zone SEPA	Nous consulter.
Paielement de chèques émis en devises	Nous consulter.
Commission d'intervention pour correction sur virement (BIC ou IBAN absents ou	25,12 €
Frais de confirmation sur virement international (hors zone SEPA et/ou en devises)	14,35 €

Compte tenu de la diversité des opérations et des moyens de paiement sur l'étranger, nous ne vous présentons ci-dessus que les opérations les plus courantes. Pour tout renseignement complémentaire, votre chargé d'affaires se tient à votre disposition. Une brochure tarifaire plus complète vous sera adressée sur simple demande.

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

Assurance et prévoyance	Nous consulter.
-------------------------	-----------------

AUTRES SERVICES

Approche patrimoniale	Nous consulter.
Transmission d'entreprise	Nous consulter.
Ingénierie financière	Nous consulter.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

La Banque Edel a la préoccupation constante de vous offrir la meilleure qualité de service possible. Si malgré notre vigilance, des difficultés ou différends survenaient dans le fonctionnement de vos comptes ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition, nous restons à votre écoute.

Vous avez la possibilité d'exprimer une réclamation auprès :

1. De votre interlocuteur privilégié :

Contactez le Responsable du service Engagements Particuliers pour lui faire part de vos interrogations par le moyen qui vous convient le mieux : lors d'un entretien téléphonique, par courrier, télécopie ou e-mail (creditsparticuliers@banque-edel.fr).

2. Du Service Juridique en charge des réclamations

Si votre interlocuteur habituel ne peut apporter les réponses à vos attentes ou si vous restez en désaccord avec lui, vous avez la possibilité de contacter directement le Service Juridique en charge du traitement des réclamations clients.

Vous pouvez adresser votre courrier à l'adresse suivante :

Banque Edel -
Direction Juridique et Conformité
Service Juridique
60 rue Buissonnière
CS 17601
31676 Labège Cedex

Ou par mail : reclamationclient@banque-edel.fr

Nous nous engageons à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours et à vous apporter une réponse formalisée :

- ◆ Dans un délai maximum de deux mois pour toute réclamation,
- ◆ Dans un délai maximum de quinze jours en matière de services de paiement. Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut vous être apportée dans un délai de 15 jours ouvrables pour des raisons nous échappant, Banque Edel vous adressera un courrier d'attente précisant la date ultime à laquelle vous recevrez une réponse définitive (au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation).

RÉSOUTRE UN LITIGE (suite)

3. Auprès du Médiateur, en dernier recours

La Banque Edel adhère au service de la Médiation de la **Fédération Bancaire Française (FBF)**.

Vous pouvez saisir le Médiateur si un litige persiste malgré vos échanges avec vos précédents interlocuteurs sur des produits ou services de la Banque Edel.

Ce recours amiable est gratuit. La saisine du Médiateur doit s'effectuer obligatoirement par écrit en langue française.

Pour les particuliers, le Médiateur de la FBF est habilité à traiter toutes les réclamations (même celles liées à la consommation).

Déposez votre dossier sur le site <http://lmediateur.fbf.fr/> ou adressez votre courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur FBF

BP 151

75422 PARIS CEDEX 9

e-mail : mediateur@fbf.fr

Nous vous informons que le recours au service de la médiation FBF implique la collecte et l'échange de données Personnelles, soumis aux dispositions issues du Règlement européen n°2016/6479 du 27 avril 2016 relatif au traitement des Données Personnelles, dit « RGPD ».

4. Autre voie de recours : le médiateur de l'AMF

Si le litige porte sur un instrument financier, un service d'investissement ou plus généralement une matière entrant dans le champ de la compétence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – site internet : <http://www.amf-france.org/>) vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers :

- ◆ Soit en remplissant le formulaire électronique directement sur le site de l'AMF : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF>

- ◆ Soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers

Le Médiateur

17 Place de la Bourse

75082 PARIS CEDEX 02

Nous attirons votre attention sur le fait que le choix du médiateur FBF ou AMF est définitif.

5. Autre voie de recours : la médiation du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit est ouverte à **toute personne morale** qui rencontre des difficultés de financement avec son partenaire bancaire.

Vous pouvez déposer votre dossier en ligne : <https://www.economie.gouv.fr/mediateurcredit/saisirmediation>

Nous vous informons que le choix de Médiateur est définitif pour le litige visé.

Après examen du dossier, le Médiateur émet un avis qui est soumis à l'accord des deux parties.



Consultez votre Chargé d'Affaires habituel
pour toutes questions ou précisions complémentaires
relatives à ce document

Tél : 05 61 17 34 34 - Fax 05 67 34 17 18
courriel : edel@banque-edel.fr